REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION NATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME

COMMUNIQUE N°0023-2026/CNDH-PI

Relatif à l'afflux de migrants en provenance des sites d'orpaillage de la République de Guinée

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), dans le cadre de son mandat de protection et promotion des droits humains, exprime sa profonde préoccupation et sa vive inquiétude face à l'afflux migratoire constaté depuis le 03 novembre 2026, en provenance des sites d'orpaillage du territoire guinéen, et composé de plusieurs nationalités africaines, notamment d'Afrique de l'Ouest. Soucieuse de la situation de ces personnes, la CNDH a dépêché une mission de monitoring sur plusieurs sites d'accueil à Bamako afin de procéder à une évaluation rapide de leurs conditions.

Suite à ce constat alarmant et se fondant, notamment sur la Constitution du 22 juillet 2023, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille du 18 décembre 1990, la Convention relative aux droits des enfants de 1989, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 27 juin 1981, le Protocole de Maputo relatif aux droits des femmes du 11 juillet 2003, la Charte africaine de la jeunesse du 2 juillet 2006, la CNDH :

- interpelle la communauté internationale et l'invite à soutenir activement le Gouvernement du Mali dans la gestion de cette crise migratoire sans précédent au Mali ;
- félicite le gouvernement pour l'assistance humanitaire d'urgence accordée aux migrants expulsés de Guinée vers le territoire malien, témoignant ainsi de son engagement à respecter les droits fondamentaux des migrants conformément aux instruments juridiques sus-mentionnés ;
- attire l'attention des partenaires et des acteurs humanitaires sur la vulnérabilité des migrants, notamment les enfants, les jeunes et les femmes, dans un contexte sécuritaire déjà fragile ;
- exhorte à nouveau les autorités à renforcer les mécanismes de surveillance et de protection pour prévenir tout recrutement, des enrôlements forcés ou autre forme d'exploitation des enfants et des jeunes migrant (e)s ;

CONTACT : Tel : (00223) 20.29.70.21 — BP. E 2170 Bamako – Mali
E-mail : cdroitdelhomme@gmail.com ; site web : www.cndhmali.com Siège de la CNDH : Rue 359-1ère Rue après le palais des sports, Direction Hôtel Radisson Hamdallaye ACI 2000

- appelle les populations à faire davantage montre de solidarité et à renforcer leur collaboration avec les forces de sécurité pour garantir la quiétude et l'ordre public.

Pour la CNDH, la protection des droits de l'Homme est une responsabilité partagée. Nul n'est à l'abri de la violation de ses droits.

Bamako, le 06 novembre 2026
La Présidente par intérim

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME
BP 21178 Tel: 20 20 70 21 Bko
République du Mali
Un Peuple Un But Une Foi
LA VICE PRESIDENTE

Me Aissata Founé TEMBELY
Chevalier de l'Ordre National

CONTACT : Tel : (00223) 20.29.70.21 — BP. E 2170 Bamako – Mali
E-mail : cdroitdelhomme@gmail.com ; site web : www.cndhmali.com Siège de la CNDH : Rue 359-1ère Rue après le palais des sports, Direction Hôtel Radisson Hamdallaye ACI 2000